

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 à 19 h 00

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIN 2026
POINT N°2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026
POINT N°3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL 2026
POINT N°4 CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

- POINT N°5 DÉCLARATION D'INTÉRÊT PUBLIC (DIP) DE LA SOURCE D'EAU MINÉRALE NATURELLE ISSUE DU FORAGE HARMONIE - LEVÉE DE LA RÉSERVE ÉMISE PAR LA COMMISSAIRE ENQUÊTRICE ET POURSUITE DE LA PROCÉDURE

RESSOURCES

FINANCES

- POINT N°6 TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION - INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

COMMANDE PUBLIQUE

- POINT N°7 AVENANT N°01 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DÉMOLITION DE L'ANCIENNE DOUANE DE CRASSIER À DIVONNE-LES-BAINS (MARCHÉ N°202545)
POINT N°8 ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE SANITAIRE ET VENTILATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (MARCHÉ N°202609)

AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

- POINT N°9 ONF - FACTURATION ÉLECTRONIQUE DES VENTES DE BOIS - CONVENTION DE MANDAT

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER

- POINT N°10 BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF AVEC LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHÔNE-ALPES - AJOUT DES PARCELLES INCORPORÉES LORS DE LA PROCÉDURE DES BIENS VACANTS SANS MAÎTRE
POINT N°11 RÉGULARISATION DES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ENTRE LA COPROPRIÉTÉ « LE PERDTEMPS » ET LA COMMUNE – ÉCHANGE FONCIER SANS SOULTE – PARCELLE AK 712

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- POINT N°12 LANCEMENT DE L'ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DE LA MISE À JOUR DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)
POINT N°13 AVIS DE LA VILLE DE DIVONNE-LES-BAINS SUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES (PDPFCI)

CULTURE

- POINT N°14 ADHÉSION AU RÉSEAU MICRO-FOLIE
POINT N°15 ADHÉSION À LA FONDATION DU PATRIMOINE

POINT N°16 APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS ET L'ASSOCIATION CULTURE & CINÉMAS

LECTURE PUBLIQUE

POINT N°17 APPROBATION DE L'ADHÉSION À LA MÉDIATHÈQUE EN LIGNE EOLE

PROXIMITÉ

VIE DES HABITANTS

POINT N°18 REPRISE DES CONCESSIONS ÉCHUES NON RENOUELÉES DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL

SOLIDARITÉS

POINT N°19 DON AUX COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°20 SOLIDARITÉ AVEC LES POPULATIONS DU NÉPAL

POINT N°21 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 1ER JUIN 2026

Le 18 février 2026

Le Maire



Vincent SCATTOLIN